

LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Un Parc Naturel Régional est un territoire au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement spécifique, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le Parc Naturel Régional a pour objet :

- ⇒ *de protéger ce patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,*
- ⇒ *de contribuer à l'aménagement du territoire,*
- ⇒ *de maîtriser l'évolution du territoire,*
- ⇒ *de contribuer au développement économique et social, et à la qualité de la vie,*
- ⇒ *de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public,*
- ⇒ *de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.*

Le projet du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine se décline en trois axes :

POUR UN TERRITOIRE DE QUALITÉ

Territoire au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre précaire, le P.N.R. Loire-Anjou-Touraine assurera une mission de « protection et gestion du patrimoine ».

La politique de valorisation du patrimoine du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine s'orientera non seulement vers une préservation des milieux naturels sensibles d'intérêt national et régional mais également vers une gestion de la « nature ordinaire ». Dans un souci permanent d'équilibre, cette politique de valorisation active aura des dimensions touristiques, pédagogiques, écologiques, économiques, culturelles ou scientifiques.

POUR UN ESPACE VIVANT

Espace aux multiples développements et à la pluralité d'acteurs, le P.N.R. Loire-Anjou-Touraine assure une mission d'animation et développement afin de concourir au développement économique et social de son territoire.

La gestion du P.N.R. doit intégrer une double donnée : préserver et conserver le patrimoine, maintenir et développer le tissu économique du territoire.

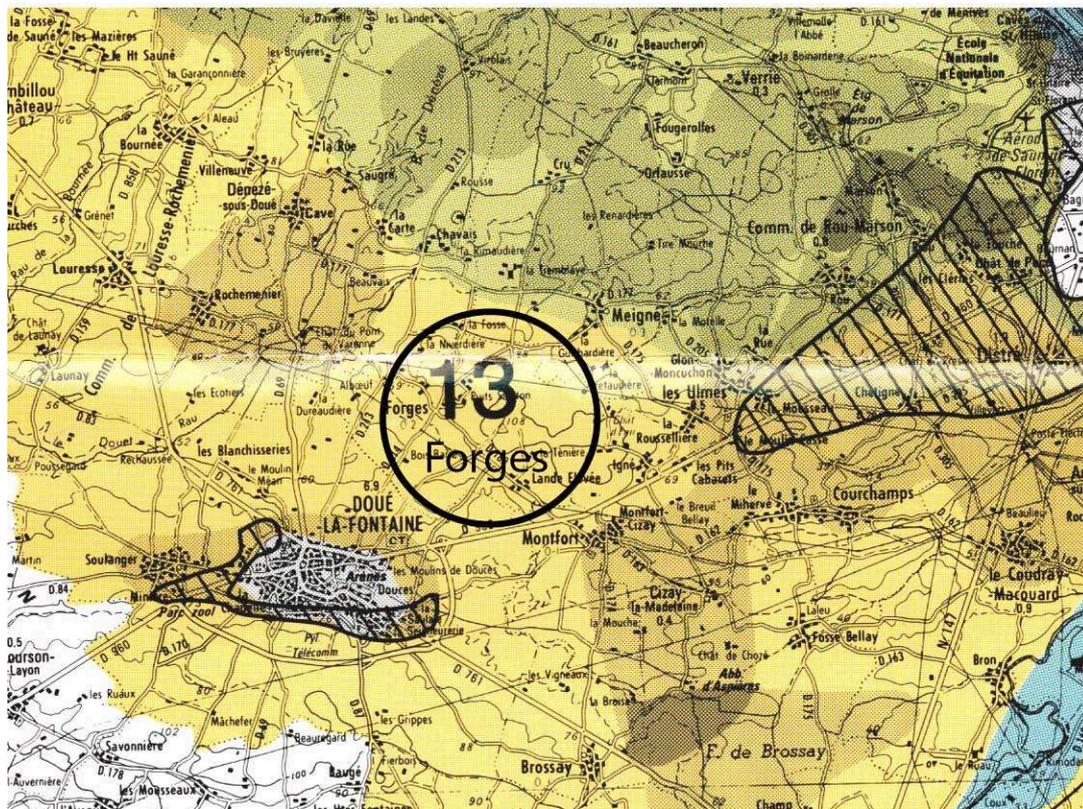
A cet effet, la mise en œuvre d'un projet global intégré aura comme finalité l'emploi pour la préservation d'activités en place et pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles intégrant les contraintes environnementales.

POUR UN LIEU DE RENCONTRE

Lieu de rencontre entre le développement et la protection, philosophie majeure des P.N.R., le P.N.R. Loire-Anjou-Touraine fera la promotion de l'accueil et de l'information du public et participera à son éducation pour mener à bien ses missions.

La politique de développement culturel du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine visera à renforcer la qualité de la vie, et le sentiment identitaire. Tout comme il existe des concepts de culture d'entreprise, la P.N.R. devra faire émerger un sentiment d'appartenance au P.N.R. qui contribuera à son propre dynamisme et à son meilleur fonctionnement.

Extrait de la carte du Parc Naturel Régional Loire - Anjou - Touraine



Grandes unités paysagères

-  Paysages de plateaux ouverts
-  Paysages forestiers
-  Paysages de vallées
-  Paysages bocagers

Zone d'intérêt majeur...

-  ...d'ordre 3 : critère paysager, bâti ou biologique (partie III, Chapitre 3.2.1).
-  ...d'ordre 2 : deux critères superposés (partie III, chapitre 3.2.2).
-  ...d'ordre 1 : superposition des trois critères (partie III, chapitre 3.2.3).

Zone d'intervention prioritaire (partie III, chapitre 3.3).

-  Zones d'intérêt majeur soumises à pressions